

## Finances

## LES POSTES

L'OPPORTUNITÉ DE REMERCIEMENTS AUX POSTIERS LIVRANT LE COURRIER EN DÉPÎT DE LA GRÈVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley):** Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Puisque le Syndicat des postiers refuse de faire procéder par ses membres à un scrutin secret sur les dernières offres salariales du gouvernement, ce qui équivaut à priver ceux-ci de leur liberté de choix et entraîne, du fait de la grève qui se prolonge, des difficultés injustifiées pour tous les Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que la Chambre sait gré des efforts déployés par tous les postiers qui prennent actuellement l'initiative et assument la responsabilité essentielle de distribuer le courrier à la population dans des circonstances extrêmement difficiles; qu'elle est ainsi convaincue que la collaboration dont fait preuve ces postiers pour aider le public gagnera d'autres de leurs collègues à leur cause; et qu'elle invite le ministre des Postes à faire savoir qu'elle apprécie leur comportement.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

## LES FINANCES

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT PROHIBE LA PUBLICITÉ DES COMPAGNIES DE FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Armand Caouette (Villeneuve):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Compte tenu du fait que l'on vit actuellement une période de crise, à cause des ravages causés par l'inflation qui réduit constamment le pouvoir d'achat réel des Canadiens;

Étant donné que cette situation grave ne devrait pas permettre aux financiers d'abuser des Canadiens moins favorisés, en profitant de leur situation financière précaire et que les compagnies de prêt, dites «compagnies de finance» exploitent actuellement le malaise économique des Canadiens moins favorisés par l'utilisation d'une publicité trompeuse, qui cherche à faire croire aux gens qu'ils pourront résoudre leurs problèmes en contractant des emprunts à taux d'intérêt élevés;

Je propose, appuyé par le député de Champlain (M. Matte):

Que cette Chambre étudie dans les plus brefs délais la possibilité d'abolir toute publicité de la part des compagnies de finance, de sorte que celles-ci ne puissent plus inciter les Canadiens à s'endetter au-delà de leurs moyens par une sollicitation trompeuse.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

[Traduction]

## LES JEUX OLYMPIQUES

DEMANDE D'EXPLICATIONS SUR LA RUMEUR D'UNE DESCENTE DE POLICE AU SIÈGE DU COJO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, je demande aux termes de l'article 43 du Règlement à soulever une question très urgente concernant nos Jeux olympiques et je propose, appuyé par le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek):

Qu'à la première occasion, peut-être à l'appel des motions aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor ou le solliciteur général dise ce qu'il en est des rumeurs persistantes et, croit-on, fondées selon lesquelles le siège du COJO à Montréal a fait l'objet d'une descente de police.

**M. l'Orateur:** La motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## LES POSTES

LA GRÈVE DES POSTIERS—LES PERSPECTIVES D'ACCEPTATION DE L'OFFRE GOUVERNEMENTALE PAR LE SYNDICAT ET DE REPRISE DES NÉGOCIATIONS

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le négociateur en chef du syndicat des postiers semble avoir rencontré ce matin le ministre des Postes. Afin que la Chambre puisse savoir s'il est possible de reprendre maintenant des négociations sérieuses, le premier ministre pourrait-il nous dire si le comité de négociation du Syndicat canadien des postiers a reconnu en principe que l'offre gouvernementale relative à la masse salariale est finale et qu'aucune autre augmentation n'est possible?

**M. Paul McRae (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je vais prendre avis de la question et en saisirai le ministre.

LA GRÈVE DES POSTIERS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UN VOTE SECRET—LA POSSIBILITÉ DE DÉMISSION DU MINISTRE DES POSTES EN CAS DE RÉSULTAT CONTRAIRE

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pendant la fin de semaine, le ministre des Postes a déclaré que, si un vote secret était tenu et que le résultat lui était contraire, il donnerait sa démission.

**M. Broadbent:** Ce n'est pas ce qu'il a dit.